

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 NOVEMBRE 2013

*Le 7 Novembre 2013, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 12 Novembre 2013 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.*

*L'an deux mil treize, le 12 Novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.*

☞ **Etaient présents** : Daniel LAGAIN, Maire, Didier DUMARGNE, Anne FATOUX Catherine CORDIER, Françoise PARANT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Murielle DUMARGNE, Timothée STROEBEL, Didier De AMORIN, Wily DUBOS, Olivier BAN, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON.

**Absent** : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : Mme Catherine CORDIER.

En fonction des nécessités le Maire demande au conseil s'il accepte d'ajouter à l'Ordre du Jour une délibération concernant le vote d'une convention avec le Tennis Club de Villers Allerand.

Après échange, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

### ☞ **ORDRE DU JOUR :**

• **Délibérations** :

- **43/2013: Nouveaux statuts du SIEM**
- **44/2013 : Convention avec le Tennis Club de Villers Allerand**
- 

**Questions Diverses** :

## **DELIBERATIONS :**

### ***- 43/2013: Nouveaux statuts du SIEM :***

Le Maire expose les motifs de la demande relative à la proposition de modification telle qu'exposée à l'ensemble des conseillers par mail en octobre dernier. Le SIEM rencontre des problèmes avec le fournisseur Orange et nous demande de « l'appuyer » et d'aller dans leur sens.

*La proposition est soumise au vote à mains levées :*

**CONTRE : 0                                  ABSTENTIONS : 0                  POUR : 15**

***ACCEPTE A L'UNANIMITE.***

### ***- 44/2013 : Convention avec le Tennis Club de Villers Allerand :***

Le bâtiment du tennis appartient à la Commune. A ce titre, une convention d'occupation doit être établie entre la Mairie et le club utilisateur.

Le Maire informe les membres du Conseil que le Président du club de tennis a souhaité pouvoir signer cette convention lors de leur Assemblée Générale qui aura lieu prochainement. Le Maire rappelle les principales raisons. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la nouvelle intercommunalité ne reprenant pas dans ses compétences les activités sportives, il convient d'établir une convention pour l'utilisation par cette association.

La proposition de convention pour étude avait été préalablement fournie à l'ensemble des conseillers. Les principes généraux étant de fixer un loyer annuel de 2.000 € ainsi que la prise en charge par l'association des frais d'électricité. La Commune assurera l'entretien lié à son devoir de bailleur (nettoyage des gouttières, entretien des espaces extérieurs...). Le loyer sera révisé tous les trois ans. En ce qui concerne les frais d'électricité, le club utilisateur rembourse la mairie en fin de chaque année.

*La proposition est soumise au vote à mains levées :*

**CONTRE :    ABSTENTIONS :                  POUR : 15**

***ACCEPTE A L'UNANIMITE.***

### **Lettre Ouverte :**

Le Maire fait lecture d'une lettre ouverte reçue par mail le 4 Novembre dernier de Madame et Monsieur Jean Paul LECLERC. (Le Maire a envoyé une copie à l'ensemble des conseillers, pour étude avant la réunion du conseil Municipal).

Le Maire expose également avoir fourni lors de l'envoi des copies les observations/réponses pour chaque point argumenté, et demande aux Conseillers leur avis afin de se positionner sur la réponse à donner.

Le Maire rappelle que de nombreux échanges ont déjà eu lieu avec les émetteurs de cette lettre (notamment avec un médiateur) et qu'aucune discussion n'aboutit de façon positive. Il

est proposé, en accord avec les membres du Conseil, de répondre de façon laconique à cette lettre.

### Questions diverses :

#### Prochaines délibérations à préparer :

Exposé du Maire sur des sujets nécessitant un positionnement de principe du Conseil, pour étude plus approfondies. Ces échanges permettront de préparer les délibérations qui seront travaillées et réfléchies.

#### Tracteur :

Le tracteur KUBOTA de la commune est hors service. Le devis pour les réparations s'élève à 8.000 €. Il s'avère donc nécessaire de réfléchir à une solution de remplacement et d'envisager l'achat d'un nouveau tracteur plus puissant.

La piste privilégiée aujourd'hui notamment par la commission de gestion est plutôt d'acquérir un tracteur d'occasion compte tenu du taux d'occupation annuel de ce type de matériel. Reste que l'acquisition d'un matériel d'occasion doit se faire par quelqu'un qui a l'expertise nécessaire et avec donc avec des garanties minimales sur l'état du matériel à acquérir. Il faut donc que le conseil se prononce pour le prochain conseil sur le sujet (Occasion / Neuf ?) : et si une occasion se présente, il faudra probablement donner procuration au Maire pour réaliser l'achat de manière rapide au risque de voir l'affaire disparaître rapidement. Le coût d'un tracteur neuf est de 35 à 40.000 €. Cette dépense étant importante, il est nécessaire de prendre le temps d'étudier cet investissement. Cependant, nous arrivons en période hivernale et cet équipement s'avère indispensable pour le salage et le déneigement. Nous étudions actuellement la possibilité d'une location pour cette période. Conformément à la discussion de la commission gestion qui vient de se réunir, Monsieur LAGAIN a contacté Monsieur MARTIN qui accepterait le principe de monter la saleuse sur son porte lame utilisé lors du déneigement et se coordonnerait avec l'ouvrier communal. Bien entendu cette prestation serait rémunérée en fonction des coûts de déneigement payés annuellement, cette solution est préconisée pour l'hiver 2013/2014.

#### Fonds de la vente de la Crayère :

Les fonds figurent actuellement dans les recettes de fonctionnement ; or, la volonté du conseil est d'utiliser ces fonds dans le cadre de projets (Espace Culturel). Cette somme devra donc être transférée en investissements.

Nous aurons à échanger pour la préparation d'une délibération de revue budgétaire en décembre en intégrant d'autres ajustements en fonction des évolutions de budget.

#### Ancienne Mairie :

Ce bâtiment est inoccupé, hormis la bibliothèque. Nous devons néanmoins maintenir un minimum de fonctionnement (hors gel, électricité, .....). Suite au départ d'un locataire, la commune dispose d'un appartement vide au rez-de-chaussée. Il pourrait donc être envisagé le transfert de la bibliothèque dans cet appartement libre et l'utilisation des sanitaires et de l'ancienne cuisine pour les employés municipaux, ce qui permettrait ainsi de respecter les règles quant à nos obligations d'employeur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à ce sujet, et propose qu'une commission soit créée pour réfléchir à des propositions. Les personnes qui la constitueront sont Madame FATOUX, Messieurs LAGAIN, BAN, De AMORIN et Monsieur DUBOS, nommé responsable.

#### Location d'une plate forme pour travaux :

Par mesure de sécurité, les employés communaux ne peuvent pas travailler sur des échelles, alors que de nombreux travaux en hauteur sont nécessaires (nettoyage des gouttières, élagage des arbres...). Monsieur Pascal MALHERBE dispose des habilitations obligatoires pour l'utilisation de ce type de matériel (formation à renouveler). Après discussion avec lui, il serait possible de louer une nacelle sur une période de quelques jours pour satisfaire aux besoins de la commune. Monsieur De AMORIN rappelle, à juste titre, que la sécurité du personnel doit être respectée et que les employés municipaux doivent travailler dans de bonnes conditions, sans prendre aucun risque.

A l'occasion de ces échanges, Monsieur LAGAIN indique l'absence prolongée d'un employé communal. Il est décidé de procéder à une embauche pour palier à cette absence. Monsieur JACQUINET propose de prendre contact avec une agence d'intérim dans les plus brefs délais.

#### Vente d'un terrain route de Montchenot :

Il avait été exposé le souhait d'un riverain d'acquérir une partie du bord de la route (laissant largement l'accès nécessaire sur la partie restante). A cet effet, il a été demandé un relevé de géomètre, en attente à ce jour. Les riverains concernés accepteraient la cession au prix fixé par les domaines, ainsi que la prise en charge des coûts du géomètre et évidemment la prise en charge des actes notariés.

#### Eclairage public - Compte rendu de la réunion à Rilly du 12/11/2013 :

Compte tenu que l'éclairage public reviendra dans les compétences des communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le but de cette réunion était de s'assurer que tous les investissements 2013 seront effectifs à la fin de cette année, et de savoir comment gérer le contrat de maintenance qui lie les 5 communes actuelles avec F.M.E.

#### **Investissements :**

Les factures doivent être soldées pour le 31 Décembre 2013. En ce qui nous concerne, l'armoire de séparation pour les alimentations séparées de Villers Allerand et de Montchenot a été installée. Il ne reste plus que le raccordement à réaliser par ERDF. Un éclairage supplémentaire pour Villers Allerand a été demandé pour le dernier passage piéton, en bas de Montchenot.

#### **Maintenance :**

Une inspection générale de tout l'éclairage public sera effectuée d'ici la fin de l'année. Un dysfonctionnement d'un éclairage à Montchenot a été signalé.

Le contrat qui lie notre actuelle intercom à F.M.E prendra fin en Octobre 2014. Selon ces conditions, 2 solutions existent, soit reprise de contrat pour chaque commune, soit accord entre les 5 communes pour contrat commun jusqu'à l'échéance. Dans le but de conserver les tarifs 2013 moins onéreux, il est préférable de retenir l'accord pour la négociation des 5 communes. Le principe retenu est le suivant : facturation à chaque commune en fonction du nombre de points lumineux qui sont actuellement d'environ 850 pour les 5 communes dont 210 pour Villers Alleraud.

La facture estimée pour 2013 des 850 points lumineux est de 18 000 € ; de ce fait le budget estimé pour la commune est de 4500 € pour l'année 2014. Cette proposition sera délibérée au prochain conseil de l'actuelle intercom, et devra faire l'objet ensuite d'une délibération par la commune.

A l'échéance du contrat avec FME fin octobre 2014, La commune devra faire le choix de l'entreprise retenue pour la gestion des investissements et du fonctionnement. L'orientation de nos 5 communes est de prendre contrat avec le SIEM. Cette position devra être délibérée au conseil de décembre.

Convention avec l'association « Résidence la Forêt » :

Dans le cadre de l'embellissement de la commune, il a été décidé « tacitement » avec cette association qu'elle prépare environ 1/3 de ce qui est appelé le « haricot » au bout de l'allée Pierre Hans, coté RD 951, et que la commune en assure le fleurissement. S'agissant d'un terrain privé mis à disposition de la commune nous devons établir une convention. Une proposition a été faite et soumise à cette Association. Si le Conseil est d'accord sur ce principe, cette proposition sera finalisée et une délibération sera prise en décembre ou en janvier 2014.

RD 951 :

Après deux mois de mise en service, les retours sont globalement satisfaisants. Cependant quelques ajustements sont nécessaires. Les différentes observations devront être consolidées et permettront d'étudier avec le service de sécurité du Conseil Général les améliorations judicieuses à apporter.

Procès :

Le référé est prévu le 14 Novembre à 9 heures. Monsieur JACQUINET se rendra au Tribunal.

Monsieur LAGAIN souhaite faire un rappel sur les positions de la commune par rapport à ce dossier. Il a connaissance d'observations indiquant un acharnement de la commune vis-à-vis de ce lotissement. Monsieur LAGAIN rappelle qu'aucun blocage n'a été fait vis-à-vis du promoteur, toutes les demandes de travaux ont été accordées par la commune, y compris l'accord pour l'enfouissement de réseaux électriques ainsi qu'une extension d'eau non prévues dans le permis initial sur une voie publique. Le seul souhait de la commune est de faire respecter la légalité et la conformité aux règles.

Temps scolaires :

Monsieur DUBOS, représentant de la commune aux écoles, fait un point sur la situation à ce jour en rapport avec la réforme de l'Education Nationale.

- La demi-journée proposée au DASEN dans le planning fait par les enseignants est le mercredi matin
- Les enseignants de maternelle ont proposé une organisation du temps scolaire en intégrant les APC et les TAP après la cantine pour les lundis et jeudis, à partir de 15 h 55 pour les mardis et vendredis. Cet emploi du temps est en cours de validité par le DASEN.
- Le coût de revient par enfant pour la mise en place des TAP est de 200 €/an pour les communes.
- Une réunion est proposée pour le **Lundi 18 Novembre à 18 h 30** ; y sont conviés les parents d'élèves, les élus ainsi que les associations de la commune susceptibles de proposer des activités aux enfants

#### Travaux divers :

Un réseau d'assainissement a été réalisé derrière le tennis.

#### Rapport des Commissions :

##### Culture :

Concernant le concert des petits chanteurs à la croix de bois, du 23 Novembre prochain, Madame CORDIER donne le bilan des ventes à ce jour et informe les membres que la vente des billets est clôturée.

##### Site Internet :

Monsieur De AMORIN informe les membres du Conseil que le site Internet est réactivé depuis la semaine dernière. C'est un nouvel hébergeur qui gère ce site. Une faille de sécurité a été corrigée.

##### Gestion :

Monsieur De AMORIN indique que la commission a travaillé sur la projection des comptes à fin décembre.

Une dépense de 88.000 € pour les travaux de voirie, le columbarium, le radar de Montchenot... est légèrement supérieure au montant budgété. La commune devrait dégager un excédent de 78.000 €. Un point est fait sur le financement du futur espace culturel en fonction des informations recueillies sur les subventions. Quatre subventions sont requises pour réaliser l'espace culturel. L'une d'entre elle a d'ores et déjà été refusée. Les trois restantes sont nécessaires pour que le projet soit réalisable financièrement.

##### Patrimoine :

Monsieur CHAPPELLET nous informe que les travaux du columbarium vont bientôt démarrer. Un rendez-vous devrait avoir lieu la semaine prochaine avec l'entreprise Renard CAMUS. Ces travaux devraient être terminés avant fin Décembre.

CCAS :

Les invitations pour le repas des personnes âgées du 8 décembre sont prêtes. Elles seront envoyées d'ici la fin de semaine. Les menus ont été choisis et arrêtés. L'animation est réservée.

*Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 23 h 00*